

Ecole des Vergers : mise en place d'un bus scolaire

Plan de mobilité des enfants des Vergers vers les écoles des Champs-Fréchets et de Corzon pour la période du 27 août au 21 décembre 2018.

Chers parents,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier de votre confiance dans cette phase transitoire pendant laquelle nous avons reçu plus de 70 formulaires concernant près de 100 enfants.

Il nous est apparu que la mise en place d'un bus scolaire répond au mieux aux besoins que vous nous avez exprimés.

Vous trouverez dans ce document l'ensemble des informations concernant ce bus : arrêts, horaires et organisation du dispositif.

Afin d'optimiser la prise en charge de vos enfants dans le bus, par notre personnel accompagnant spécialement formé, nous vous demandons de bien vouloir remplir le document ci-après.

Ce document comprend un volet reprenant une fiche de renseignement dans laquelle vous préciserez également les trajets de vos enfants, ainsi qu'une autorisation parentale.

Nous vous prions de **nous retourner ces informations avant le 21 juillet 2018** par courrier à la mairie, à l'attention du service développement social et emploi ou par email : busvergers@meyrin.ch.

Nous organiserons également **une permanence du 20 au 24 août 2018 en mairie** (voir horaires dans la suite du document). Celle-ci aura pour but de procéder aux dernières inscriptions hors délai.

Concernant l'option pédibus, plus d'une quinzaine de parents se sont proposés de participer à son organisation. Nous profitons de ce courrier pour les remercier chaleureusement de leur implication. Nous n'avons pas retenu cette proposition, toutefois si vous souhaitez poursuivre votre réflexion, nous vous proposons de vous mettre directement en relation avec Pédibus Genève: Pédibus GE - geneve@pedibus.ch - 022 344 22 55.

Dans l'attente de votre retour nous vous prions de croire, chers parents, à l'expression de notre sincère considération.

Le Conseil administratif

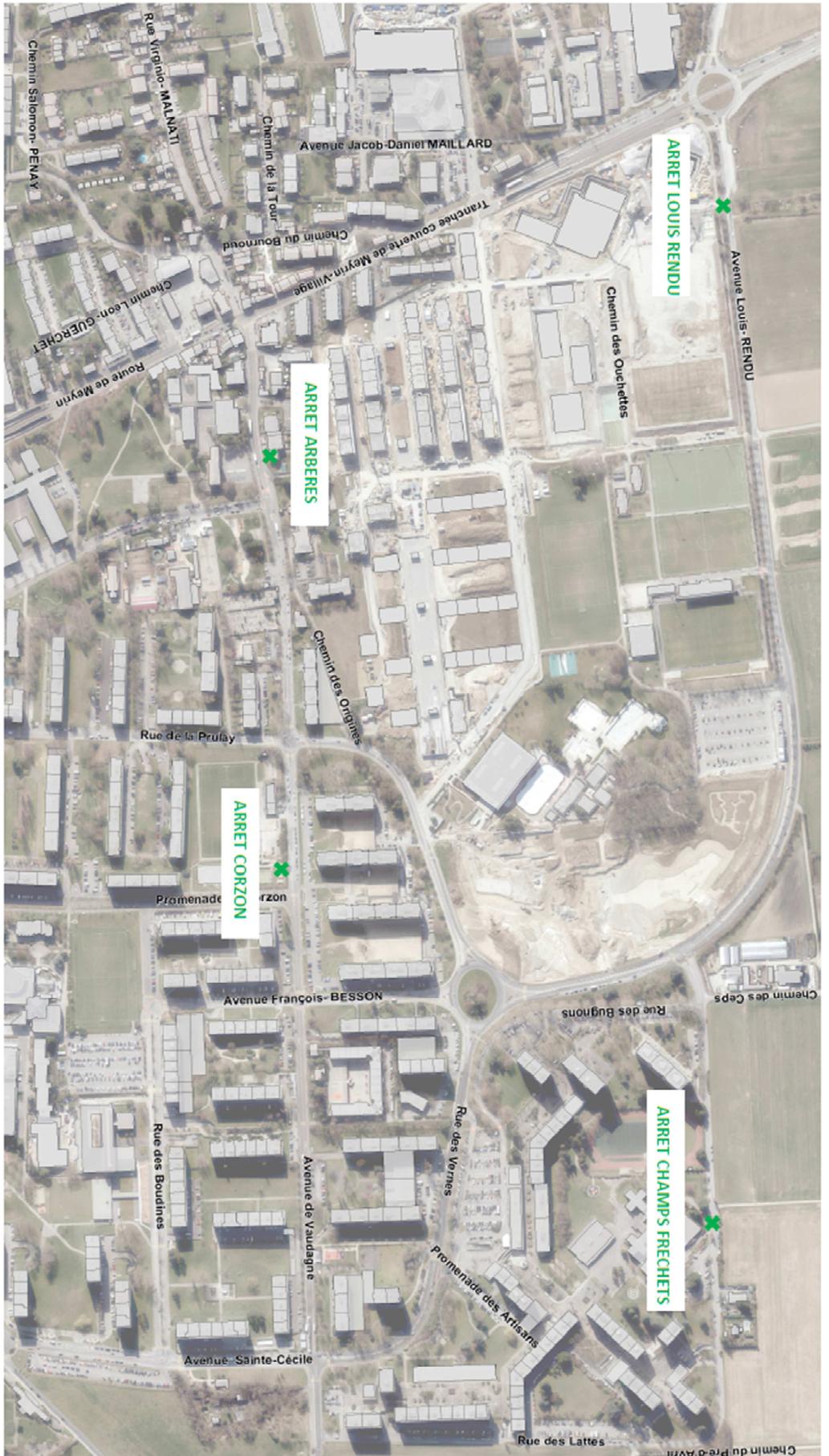
HORAIRES BUS SCOLAIRE: 27 août au 21 décembre 2018

Matin :
7h25 – Arrêt Arbères
7h35 – Arrêt Louis-Rendu
7h50 – Arrêt Champs-Frèchets
8h00 - Arrêt Corzon

Midi :
11h30 – Arrêt Corzon
11h40 – Arrêt Champs-Frèchets
11h55 - Arrêt Arbères
12h05 – Arrêt Louis-Rendu

Après-midi :
12h50 – Arrêt Arbères
13h00 – Arrêt Louis-Rendu
13h20 – Arrêt Champs-Frèchets
13h30 - Arrêt Corzon

Soir :
16h15 – Arrêt Corzon
16h25 – Arrêt Champs-Frèchets
16h40 – Arrêt Louis-Rendu
16h50 - Arrêt Arbères



PRISE EN CHARGE

Le matin et en début d'après-midi :

A chaque arrêt, 2 accompagnants attendent vos enfants. Ces personnes montent dans le bus avec eux et les accompagnent jusqu'au préau de l'école.

Attention, les bus respecteront les horaires donnés et n'attendront pas les retardataires.

En fin de matinée et en fin de journée :

Ces mêmes personnes récupèrent les enfants à l'école, montent dans les bus et descendent aux arrêts jusqu'à ce que vous les récupériez.

Attention, les accompagnants attendront 5 minutes après l'heure donné. Passé ce délai, les enfants non récupérés seront pris en charge par la police municipale pour des raisons de sécurité. (tel. 0800 1217 17).

Répartition des arrêts de bus

- Les enfants domiciliés Parc de la Découverte et Place de la Diversité prennent le bus à l'arrêt "**Louis-Rendu**".
- Les enfants domiciliés sur l'ensemble du quartier des Vergers prennent le bus à l'arrêt "**Arbères**".

GILETS REFLECHISSANTS

Chaque enfant inscrit recevra un gilet réfléchissant de couleur en fonction de son lieu de départ et de son lieu d'arrivée. Il sera envoyé par la poste.

Pour les personnes inscrites en dehors du délai de la procédure, Le gilet sera à retirer durant la permanence organisée du 20 au 24 août 2018 en mairie (voir horaires ci-dessous).

Ce gilet permettra à votre enfant d'être :

- facilement identifié par le personnel d'accompagnement pendant le trajet.
- de sortir aux bons arrêts.
- d'être visible lors de son cheminement.

Il est donc nécessaire que votre enfant **le porte chaque jour pour chaque trajet.**

HORAIRES PERMANENCE MAIRIE

- **La permanence aura lieu du lundi 20 août au vendredi 24 août 2018 de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h30.**
- **Pour toutes questions concernant ce bus scolaire, la permanence est à votre disposition.**

FICHE DE RENSEIGNEMENTS (à renvoyer à la mairie)

Nous vous prions de nous retourner ces informations **avant le 21 juillet 2018** par courrier à la mairie, à l'attention du service développement social et emploi ou par email : busvergers@meyrin.ch.

Nous organiserons également une permanence du 20 au 24 août 2018 en mairie pour les personnes qui ne pourront pas répondre dans ce premier délai.

Madame

Monsieur

Nom.....Prénom.....

Adresse.....

Numéro de téléphone.....Email.....

Parent(s) de :

Enfant 1:

Nom.....Prénom.....
Date de naissance, degré pour la rentrée 2018 :

Enfant 2:

Nom.....Prénom.....
Date de naissance, degré pour la rentrée 2018 :

Enfant 3:

Nom.....Prénom.....
Date de naissance, degré pour la rentrée 2018 :

Répartition des arrêts de bus

- Les enfants domiciliés Parc de la Découverte et Place de la Diversité prennent le bus à l'arrêt "Louis-Rendu".
- Les enfants domiciliés sur l'ensemble du quartier des Vergers prennent le bus à l'arrêt "Arbères".

HORAIRES ET TRAJETS SOUHAITES (à renvoyer à la mairie)

Pour mémoire :

HORAIRES BUS SCOLAIRE: 27 août au 21 décembre 2018

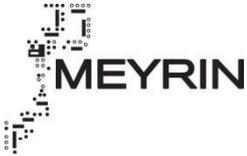
Matin :
7h25 – Arrêt Arbères
7h35 – Arrêt Louis-Rendu
7h50 – Arrêt Champs-Frèchets
8h00 - Arrêt Corzon

Midi :
11h30 – Arrêt Corzon
11h40 – Arrêt Champs-Frèchets
11h55 - Arrêt Arbères
12h05 – Arrêt Louis-Rendu

Après-midi :
12h50 – Arrêt Arbères
13h00 – Arrêt Louis-Rendu
13h20 – Arrêt Champs-Frèchets
13h30 - Arrêt Corzon

Soir :
16h15 – Arrêt Corzon
16h25 – Arrêt Champs-Frèchets
16h40 – Arrêt Louis-Rendu
16h50 - Arrêt Arbères

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	vendredi
Enfant 1					
Matin					
Midi					
Après-midi					
Soir					
Enfant 2					
Matin					
Midi					
Après-midi					
Soir					
Enfant 3					
Matin					
Midi					
Après-midi					
Soir					



Ville de Meyrin
Rue des Boudines 2

Case postale 367
1217 Meyrin 1

Tél. 022 782 82 82
Fax. 022 782 30 94

meyrin@meyrin.ch
www.meyrin.ch

AUTORISATION PARENTALE (à renvoyer à la mairie)

Autorisation d'accompagnement dans le bus jusqu'à l'établissement scolaire

Je soussigné parent /responsable légal :

De l'enfant :

De l'enfant :

De l'enfant :

Par le présent document, je donne l'autorisation au personnel défini par l'administration communale à accompagner mon/mes enfants lors de leur trajet en bus durant les horaires scolaires.

Date

Signature parent/représentant légal